

Retraité-es, nous sommes une force sociale, un atout pour l'économie. Quand notre pouvoir de consommation augmente, nous participons directement à la croissance et à l'emploi. La revalorisation des pensions et des retraites des secteurs public et privé avec un minimum de pension égal au SMIC net, ce n'est pas un mythe !

Revendiquons nombreux, haut et fort, pour être entendus.

Tous ensemble, salarié-es et retraité-es, défendons notre régime de retraite par répartition basé sur la notion de solidarité intergénérationnelle.

N'oublions pas que seule la CGT se bat au quotidien pour défendre nos droits à bien vivre notre retraite !

Oui, vraiment, ma retraite j'veux la vivre dignement ! Pour cela...

... je vote et je fais voter CGT



Ne pas jeter sur la voie publique - Novembre 2014



ÉLECTIONS CNRACL
4 décembre 2014



Ma retraite, j'veux la vivre avec dignité

RETRAITÉ-ES, TERRITORIAUX ET HOSPITALIERS, DANS LES JOURS PROCHAINS, NOUS ALLONS ÉLIRE DE NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DE NOTRE CAISSE DE RETRAITE, LA CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales)

À partir du 17 novembre, nous recevrons notre matériel de vote. Voter à réception du matériel pour ne pas oublier, c'est mieux !

DÈS LE 20 NOVEMBRE ET JUSQU'AU 4 DÉCEMBRE 2014 À 18 HEURES

Aucun bulletin ne sera accepté après le 4 décembre.



LUTTER CONTRE DES RÉFORMES QUI NOUS APPAUVRISSENT

La réforme de 2010 était soi-disant la bonne ! La dernière !

Cependant, dès 2013, la réforme « Hollande » augmentait elle aussi la durée d'assurance requise, fixait désormais au 1^{er} octobre (précédemment 1^{er} avril) la date de revalorisation des retraites.

Depuis 20 ans, les réformes régressives se sont succédé avec pour conséquences la baisse des pensions et l'augmentation du nombre d'années à valider.

Pour quelle raison vivre plus longtemps devrait se traduire par travailler plus longtemps ? En réalité, le gain d'espérance de vie est déjà grignoté année après année par l'augmentation de la durée de cotisations. Avant 2003, l'indexation des pensions dans la fonction publique était liée aux revalorisations des traitements des actifs. Les retraité-es bénéficiaient également des réformes statutaires de leurs corps d'origine.

Depuis 2004, l'indexation des pensions sur les prix a entraîné une diminution des pensions déjà liquidées. L'écart entre les salaires et les retraites ne cesse de progresser (-20 % sur 15 ans de retraite).

En avril 2014, le gouvernement Valls prolonge le gel des pensions jusqu'en octobre 2015. Il concède une revalorisation à hauteur de l'inflation pour les retraites de moins de 1 200 euros (montant moyen de la retraite, 40 % des retraité-es concerné-es), mesure inapplicable dans l'immédiat, et certainement pas pour demain... Seule l'administration fiscale connaît le montant total de la pension (base + complémentaire).

En septembre, le 1^{er} ministre tente alors un tour de passe-passe pour les retraité-es les plus modestes avec l'augmentation de 8 euros par mois du minimum vieillesse. En atteignant 800 euros par mois, c'est toujours 177 euros en dessous du seuil de pauvreté, et pour les pensions en dessous de 1 200 euros ce n'est pas une prime de 40 euros (3,33 euros/mois) qui changera leur vie de misère !

Quelle générosité Monsieur Valls, alors que la CGT exige un rattrapage immédiat de 300 euros/mois !

UNE SITUATION BIEN SOUVENT PLUS DÉGRADÉE POUR LES FEMMES RETRAITÉES

En 2012, les femmes représentent 72 % des retraités de la CNRACL, leur pension moyenne est de 1 157 euros.

+75 % des femmes perçoivent une pension inférieure à la moyenne et une durée d'assurance inférieure de 4 ans à celle des hommes, bas salaires, interruption de carrière, temps partiel, congé parental, non-reconnaissance des qualifications, disparition de la 1/2 part fiscale

aux veuves et divorcées et donc au final une retraite inférieure aux hommes.

Comment peut-on se nourrir, se loger, se soigner, avoir accès aux loisirs dans ces conditions ? Comment vivre dignement ?

Il y a urgence d'un autre partage des richesses.

NOUS AVONS LARGEMENT COTISÉ POUR UNE PROTECTION SOCIALE DE HAUT NIVEAU

► L'instauration des franchises médicales remet en cause les principes du régime solidaire et universel de la Sécurité sociale, cela s'ajoute aux différentes mesures mises en place par ce gouvernement : **non-remboursement de médicaments, augmentation du forfait hospitalier, des cotisations des mutuelles...**

► Les retraité-es hospitaliers/lières sont même **exclu-es de la gratuité des soins dans les hôpitaux** où ils/elles ont pourtant travaillé une bonne partie de leur vie, gratuité dont ils/elles avaient droit en activité !

► La prise en charge des personnes en perte d'autonomie fait partie des nouveaux besoins liés à l'allongement de la durée de vie. Cette prise en charge doit s'intégrer dans les fondements de la protection sociale, faire face aux aléas de la vie de la naissance à la mort. Elle doit relever de la solidarité nationale et non de la solidarité familiale.

Ce n'est pas la loi d'adaptation au vieillissement (débat en cours) qui va apporter une réponse à la hauteur des besoins pour les populations concernées.



"Sans dents" peut-être mais pas sans mordant !

LE FONDS D'ACTION SOCIALE

Pour aider les plus démunis-es, le FAS de la CNRACL apporte des aides assujetties à conditions de ressources : santé, chauffage, aide à la mutuelle, aide à domicile.

Pour bénéficier d'une aide en 2013, les ressources d'une personne seule ne devaient pas dépasser 1 378 euros par mois et pour un couple 2 067 euros. Pour 2014, le gouvernement a bloqué la décision du conseil d'administration d'augmenter les plafonds. La CGT est la seule à se battre contre cette politique de régression sociale en intervenant pour l'augmentation du budget du FAS.

La CGT avance des propositions

que nous devons faire connaître pour l'avenir d'un système de retraite basé sur la solidarité entre les générations :

- Droit à la retraite à 60 ans avec 75 % du dernier traitement sans décote.
- Minimum de 1 700 euros brut mensuel pour une carrière complète.
- Niveau de pension de réversion à 75 %.
- La prise en charge par la Sécurité sociale de toutes les dépenses de santé et des conséquences de la perte d'autonomie.
- Rétablir l'indexation des pensions sur les salaires et restitution des améliorations de carrière chez les actives.
- Intégrer les périodes d'études, de formations, d'apprentissage, de chômage ou d'activité professionnelle.
- Reconnaître la pénibilité. Instaurer un véritable suivi post professionnel.
- Étendre l'accès à la catégorie active, ouvrant droit à un départ anticipé à taux plein, tant pour les hospitaliers que les territoriaux.
- Revaloriser les plafonds de ressources pour bénéficier du FAS.
- Arrêter le démantèlement des services publics.

Pour mettre en œuvre ces propositions, les moyens financiers existent pour apporter les ressources nécessaires :

- Développer l'emploi statutaire à temps plein, avec la titularisation de tous les précaires et l'embauche de personnels pour répondre aux missions de service public pour améliorer les conditions de travail.
- Augmenter les traitements et améliorer la reconnaissance des qualifications.
- Modifier la répartition des richesses en faveur du plein emploi.
- Taxer tous les revenus financiers qui doivent être mis à contribution, ils représentent 100 à 150 milliards d'euros par an.
- Modifier le système des exonérations financières aux entreprises qui représentent 25 milliards d'euros par an.

